

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
Du 22 avril 2011

L'an deux mil onze, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.  
Date de convocation : 14/04/2011.

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :  
M. BARTHELEMY Michel qui a donné pouvoir à M. PIREYRE Eric  
M. ZYCHLA Max qui a donné pouvoir à M. André RONGERE.  
M. REYNARD Julien qui a donné pouvoir à M. Gérard GUILLAUME.

a été élue secrétaire : Mme Michèle ROUSSET

Une demande de modification du compte rendu de la séance du 25 février 2011 est demandée par M. André RONGERE, concernant l'objet : Echange de parcelles, à savoir :

- Remplacement d'une famille de voyageurs ... par que des gens du voyage...
- Remplacement de ces gens ... par cette famille...

Celui-ci est ensuite approuvé à l'unanimité.

**1- Comptes administratifs 2010 :**

**Commune** : Sous la présidence de M. RONGERE André, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2010 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 219 146,20 € - recettes : 329 868,56€  
Résultat comptable : 110 722,36 €  
- Investissement : dépenses : 397 14,63 € - recettes : 293 769,00 €  
Résultat comptable: - 103 245,63€

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2010.

**Assainissement** : Sous la présidence de M. RONGERE André, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2010 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 41 013,49 € - recettes : 13 689,24 €  
Résultat comptable: - 27 324,25 €  
- Investissement : dépenses : 214 378,32 € - recettes : 228 466,20 €  
Résultat comptable: 14 087,88 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2010.

**2- Comptes de gestion 2010 :**

Les comptes de gestion 2010 de la Commune et de l'Assainissement dressés par Mlles MASSIAS et MUNOZ Receveurs Municipaux de Billom identiques aux comptes administratifs 2010 présentés sont approuvés à l'unanimité.

**3- Affectation des résultats 2010 :**

Commune : **Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2010**

(A) Excédent au 31/12/2010 cumulé	263 306,24 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	146 415,09 €
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002	116 891,15 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2010, décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : 263 306,24 € au budget primitif 2011. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

Assainissement : **Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2010**

(B) Excédent au 31/12/2010 cumulé	137 976,32 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	137 976,32 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte administratif 2010, décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : 137 976,32 € au budget primitif 2011.  
Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

#### **4- Vote des 3 taxes locales directes 2011 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les 3 taxes locales directes, afin de permettre l'établissement du budget primitif 2011. Aucune majoration des taux par rapport à 2010.

Il propose les taux suivants pour 2011 :

- taxe d'habitation	:	11,28 %
- taxe foncière bâti	:	14,07 %
- taxe foncière non bâti	:	101,76 %

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'approuver les 3 taxes locales directes pour l'année 2011.

#### **5- Contributions et subventions inscrites au B P 2011 :**

M. le Maire propose à l'assemblée les sommes inscrites ci-dessous, concernant les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations et autres organismes qui seront versées au cours de l'exercice 2011.

Contributions aux organes de regroupement : 58 000 €

Subvention de fonctionnement aux associations : 2 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter les propositions énoncées par Monsieur le Maire.

#### **6- Vote du Budget Primitif 2011 :**

**Commune :** Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2011. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 440 000,00 €

Investissement : 480 100,00 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2011.

**Assainissement :** Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2011. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 90 188,13 €

Investissement : 241 020,80 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2011.

#### **7- Autorisation d'ester en justice :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux requêtes ont été déposées par des habitants de la Commune concernant la participation financière de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune.

Acceptation à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **8- PAB La Martre = Choix de l'Entreprise :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite (4 bureaux d'étude) et que deux entreprises ont remis des offres pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du village de La Martre :

- Géoval : pour un montant de 5 600 € H.T. (soit 6,4% du montant des travaux de 88 000 € H.T.)

- Cabinet Bisio et Associés : pour un montant de 9 680 € H.T. (soit 11 % du montant des travaux de 88 000 € H.T.)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition moins disant de Géoval.

#### **9- Carte communale :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la révision de la carte communale doit être approuvée après enquête publique conformément au Code de l'Urbanisme. Les conclusions d'enquête ayant été acceptées par délibération en date du 26 février 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la carte communale révisée.

#### **10- Questions diverses :**

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme demande aux Collectivités Locales leur soutien à la démarche d'inscription de la Chaîne des Puy et de la Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche et accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00.